

DEMANDE DE DEROGATION A LA LIMITE D'AGE SUPERIEURE

(Application des articles L 6222-2, D 6222-1)



Nom de l'organisme consulaire chargé de l'enregistrement du contrat d'apprentissage : (à renseigner obligatoirement)

.....
.....

FUTUR APPRENTI	FUTUR EMPLOYEUR
Nom – Prénom.....	Désignation et adresse.....
Né(e) le.....
Adresse.....	Nom prénom :
Téléphone :	Téléphone :
Adresse mél :	Adresse mél :
	(Cachet entreprise lisible)

*Le contrat d'apprentissage doit être souscrit dans un délai maximum d'un an après l'expiration du précédent contrat
l'âge de l'apprenti au moment de la conclusion du contrat est de trente ans au plus*

- 1 –Le contrat proposé fait suite à un contrat précédemment souscrit et conduit à un niveau de diplôme supérieur à celui obtenu à l'issue du précédent contrat.
- 2 –il y a rupture de contrat pour des causes indépendantes de la volonté de l'apprenti ou suite à une inaptitude physique et temporaire de celui-ci:
- cessation d'activité de l'employeur.
 - Faute de l'employeur ou manquements répétés à ses obligations .
 - Mise en œuvre de la procédure relative au risque sérieux d'atteinte à la santé ou à l'intégrité physique ou morale de l'apprenti.
 - Inaptitude physique et temporaire de l'apprenti constatée dans les conditions prévues par le code.

Pas de limite d'âge de l'apprenti au moment de la conclusion du contrat

- 3 – Le contrat d'apprentissage est souscrit par une personne à laquelle la qualité de travailleur handicapé est reconnue.
- 4 – Le contrat d'apprentissage est souscrit par une personne qui a un **projet** de création ou de reprise d'entreprise **dont la réalisation est subordonnée à l'obtention du diplôme** ou titre sanctionnant la formation poursuivie.

SITUATION ANTERIEURE DU FUTUR APPRENTI

Dans l'année qui précède la demande

- Était scolarisé** :
- Année scolaire :...../.....
- Dernier établissement scolaire fréquenté :.....
- Dernière classe suivie :.....Spécialité professionnelle :.....
- Était apprenti** : du.....au.....
- CFA :.....
- Diplôme ou titre préparé..... Spécialité professionnelle
- Autre situation** : du.....au.....
- Organisme de formation..... Spécialité professionnelle.....
- Statut :.....

Diplôme ou titre obtenu préalablement à la formation envisagée

C A P – B E P – M.C. – B P – BAC PRO BAC Général – BTS – DUT - Licence Master 1/2

Spécialité : Session :

Obtenu partiellement partiellement par VAE

Joindre obligatoirement les copies (diplôme, ou relevé de notes du diplôme ET bulletins scolaires de la dernière année de formation)

PROJET

C A P – B E P – M.C. – B P – BAC PRO – BTS – DUT - Licence

Spécialité :

Date prévue de début de contrat :

Date prévue de fin de contrat :

A..... Signature de l'apprenti,

Signature de l'employeur,

le.....

DÉCISION du Service académique de l'inspection de l'apprentissage

Suite à la demande de dérogation:

la dérogation à la limite d'âge supérieure est ACCORDEE

la dérogation à la limite d'âge supérieure est REFUSEE

MOTIF :

Toulouse le,

Pour Mme la Rectrice / M. le Recteur,

PROCÉDURE :

1/ - L'imprimé est en dépôt auprès des chambres consulaires ou du Service Académique de l'Inspection de l'Apprentissage (S.A.I.A.).

2/ - L'intéressé complète l'imprimé. Il joint la ou les copie(s) du ou des diplômes(s) et tout justificatif permettant l'instruction de la demande. Le dossier est numérisé et transmis à l'organisme demandeur.

3/ - L'organisme demandeur transmet le dossier numérisé au SAIA.

4/ - Le SAIA, examine la demande, et retourne un exemplaire à l'organisme concerné.

L'apprenti ne peut pas signer le contrat d'apprentissage et par conséquent commencer sa formation tant qu'il n'a pas reçu une réponse favorable à sa demande. Cette demande est obligatoirement à joindre à la demande d'enregistrement du contrat à la chambre concernée.